Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Grâce à un bon réseau au sein de la FSA, diverses insuffisances et doléances ont été mises à la lumière et traitées ces dernières semaines.

La Poste suisse dispose de nouveaux systèmes de billetterie qui ne sont pas optimaux pour les personnes atteintes d'un handicap visuel. La Défense des intérêts de la FSA travaille maintenant avec des experts sur place pour s'assurer qu'une solution accessible soit créée. Une autre lacune dans le domaine de l'architecture sans obstacles concerne Coop. On a découvert que les portes vitrées n'avaient pas de marquage conforme à la norme. Suite à l'intervention de la FSA, Coop a révisé ses directives internes. Enfin, dans la région de Zurich, un défaut a été constaté dans les feux de signalisation équipés du système tactile Vibras. Après quelques vas-et-viens, les responsables de la police cantonale de Zurich ont finalement pris les choses en main.

En plus de ces témoignages concernant des problèmes résolus, vous lirez également dans cette Newsletter un article sur une décision très réjouissante dans le canton du Valais.

Avec nos meilleures salutations,

Votre Défense des intérêts de la FSA

**Transports publics**

**Mise en service pilote aux CFF de l’obtention acoustique des informations de départ**

Les CFF mènent actuellement un projet pilote avec un nouveau dispositif (boîtier acoustique) qui «annonce» les prochains départs par simple pression sur un bouton. Les CFF invitent les personnes concernées à tester ces nouveaux appareils et à partager leurs expériences. Leur feedback est important pour que les CFF puissent continuer à développer le produit en fonction des besoins des clients. Le test est possible maintenant et durera jusqu'à la fin 2021, au moins, et les exigences du nouveau boîtier acoustique seront définies sur la base de l'expérience et du retour d'information.

Emplacements des dispositifs de boîtier acoustique:

- Gare de Zollikofen: trois boîtiers acoustiques ont été installés au printemps 2020. 1 boîtier à chacun des accès à la passerelle, aux voies 1 et 2/3 ainsi qu’à la voie 2/3 à l'accès au passage souterrain pour voyageurs. Les appareils sont installés à l'accès au quai (à la transition entre la zone publique restante et la zone sécurisée), directement au niveau des mains courantes de droite.

- Gare de Thoune: deux boîtiers acoustiques ont été installés en octobre 2020. Un boîtier à chacun des accès au passage souterrain pour piétons, du côté du lac et du côté de la rue «Mönchstrasse». Les appareils sont installés en haut des escaliers, dans chaque cas, au début de la main courante droite.

- Gare de Berne: un boîtier acoustique a été installé en décembre 2020. Le boîtier est situé à l'entrée du passage souterrain pour les passagers, au niveau du composteur de billets multi-courses. Le lieu est accessible et repérable grâce à des marquages tactilo-visuels depuis fin avril 2021.

Veuillez envoyer vos commentaires à olivier.maridor@sbv-fsa.ch.

**Dépôt des bagages dans les gares CFF pour les passagers handicapés**

Il existe des casiers automatiques dans environ 90 gares CFF. Ces derniers disposent de deux types d'installations différentes (anciens casiers bleus et nouveaux casiers gris). Un seul type d'installation est disponible à chaque endroit. Toutes les gares sont répertoriées sur <http://www.cff.ch/bagagesengare>. Depuis 2013, les CFF remplacent les anciens systèmes par les nouveaux casiers sur les grands sites touristiques. En 2023, 18 gares devraient être dotées de nouvelles installations. Jusqu'à présent, les nouvelles installations ont été mises en place sur neuf sites différents: Genève, Genève Aéroport, Berne, Zurich HB, Zurich Aéroport, Bâle, Saint-Gall, Lucerne et Brigue. D'autres lieux suivront (sous réserve) en 2021: Thoune, Bellinzona, Lugano, Winterthur, en 2022: Locarno, Zoug, en 2023: Coire, Montreux, Fribourg.

Par rapport à l'ancien modèle mécanique, le nouveau système de casiers aide également les personnes atteintes d’une déficience visuelle grâce à des signaux acoustiques et éléments tactiles. De cette façon, le client est guidé vers «sa» colonne de paiement. En outre, chaque casier est doté d'une flèche tactile à côté du numéro du casier, pour guider le client vers la colonne de paiement. Par ailleurs, les colonnes de paiement disposent d'un système de guidage de l'utilisateur avec un contraste optimisé pour les personnes malvoyantes. La colonne de paiement peut être identifiée par le fait qu'elle dispose d'un écran tactile, d'une fente pour les pièces de monnaie, d'un scanner de codes QR, d'un compartiment pour les reçus et d'un terminal de paiement.

Le processus d’utilisation des nouveaux casiers automatiques se déroule comme suit: 1) le client choisit un casier approprié et y dépose ses bagages; 2) la porte du casier est poussée jusqu'à ce qu'un signal sonore se fasse entendre ou jusqu'à ce que la porte se bloque; 3) la flèche sur la porte du casier indique la direction de la colonne de paiement, où le montant peut être payé avec le moyen de versement souhaité; 4) après le paiement, un reçu avec un code QR servant à réouvrir le casier est imprimé; 5) lors du retrait des bagages, il suffit de présenter le code QR au scanner et le casier s'ouvre. Un son est émis lorsque le casier est ouvert.

Si une personne n'est pas en mesure d'utiliser le système de casiers de manière autonome, elle peut s'adresser directement au Centre voyageurs CFF de la gare et demander de l'aide. En dehors des heures d'ouverture du Centre voyageurs CFF, une assistance peut être demandée via le Call Center Handicap des CFF. Cela nécessite un délai d'au moins 2 heures. Une assistance peut être demandée tant pour les nouveaux systèmes de casiers que pour les anciens modèles bleus. En outre, les bagages peuvent être enregistrés au guichet des bagages du Centre voyageurs CFF. Ce service est disponible comme alternative aux casiers. Tous les sites qui offrent ce service sont répertoriés sur [www.cff.ch](http://www.cff.ch).

**Prestations financières**

**Nouveau système de billetterie**

La Poste introduit actuellement de nouveaux écrans pour les systèmes de billetterie pour les queues d’attente; ces écrans indiquent quel est le prochain numéro qui sera servi et quand. Cette solution n'est pas idéale pour les personnes atteintes d’une déficience visuelle. Nous avons donc cherché le dialogue avec la Poste. Nous avons reçu la confirmation que les personnes aveugles peuvent se présenter au premier guichet disponible de la succursale et seront servies sans présentation d’un ticket. Pour les personnes atteintes de déficiences visuelles, la Défense des intérêts de la FSA examine les nouveaux écrans en collaboration avec des spécialistes de la réadaptation, afin d'améliorer la lisibilité et le contraste.

**Politique (sociale)**

**Le canton du Valais fait un pas vers plus d'égalité**

Le Valais est le premier canton de Suisse romande à créer une base juridique complète pour la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, qui confère aux personnes concernées et à leurs organisations des droits exécutoires. Le Valais suit ainsi l'exemple du canton de Bâle-Ville, qui est devenu en 2019 le tout premier canton à adopter une loi rigoureuse sur l'égalité des personnes handicapées. Inclusion Handicap salue cette démarche; l’on y est persuadé que d'autres cantons s'en inspireront. La mise en œuvre de la CDPH de l'ONU, à laquelle la Suisse s'est engagée, nécessite de nombreuses mesures également au niveau cantonal.

Le Grand Conseil du canton du Valais a approuvé à l'unanimité une modification de la loi sur les droits et l'intégration des personnes handicapées. La loi, qui portait à l'origine sur les services aux personnes handicapées dans les domaines du logement, de l'éducation et de l'emploi, entre autres, définit désormais également les droits des personnes handicapées dans une perspective de droits de l'homme. Elle oblige le canton, les communes, les organes chargés de tâches étatiques et les prestataires privés de services accessibles au public à prendre des mesures appropriées pour prévenir ou éliminer la discrimination à l'égard des personnes handicapées. Ils doivent communiquer sans obstacle avec les personnes handicapées au sujet de leurs services et fournir l'assistance nécessaire sur demande, comme des interprètes en langue des signes, des documents en langage simple ou des explications verbales. La mesure dans laquelle les parties obligées doivent aller est précisée dans la loi révisée dans une disposition détaillée sur la proportionnalité.

Elle prévoit également un droit de recours pour les organisations suisses de personnes handicapées. Afin de faciliter l'exécution des demandes légales, la discrimination sera présumée, si elle est rendue crédible par une partie. Un nouveau service cantonal spécialisé dans les droits des personnes handicapées a également été créé pour promouvoir et coordonner la mise en œuvre de la base juridique. Il doit accomplir ses tâches en échangeant régulièrement et étroitement avec les personnes handicapées et leurs organisations.

**Dans les régions**

**Combien de temps la phase verte doit-elle être signalée de manière tactile aux feux de circulation?**

Par Urs Lüscher, Défense régionale des intérêts de Zurich-Schaffhouse.

Un spécialiste de l'orientation et de la mobilité de la région de Zurich a attiré l'attention du Centre suisse Architecture sans obstacles et de moi-même, en tant que collaborateur de la Défense régionale des intérêts, sur un défaut au niveau des installations de feux de signalisation avec système tactile de vibration. La durée du signal tactile n'était pas programmée pour toute la durée de la phase verte, mais seulement pour une durée de 4 secondes au début de la phase verte. Le Centre suisse Architecture sans obstacles est intervenu en conséquence auprès des responsables de la police cantonale de Zurich. Citation: «Lors de l'élaboration de la nouvelle norme sur les signaux tactiles et acoustiques, la question de l'égalité dans les installations de signalisation a été discutée. Au cours du processus, tous les membres de la commission ont clairement accepté le fait que les phases vertes doivent être de longueur identique sur le plan visuel, acoustique et tactile. En effet, si le signal tactile est désactivé prématurément, les mouvements des passants qui s'orientent sur le vert visuel et commencent à traverser, en informant éventuellement aussi un malvoyant qui passe par là que le signal est vert, l'expérience a montré que cela entraîne une grande incertitude et une grande confusion. À l'inverse, les personnes atteintes d'un handicap visuel sont les mieux placées pour savoir combien de temps il leur faut pour traverser. Ils sont les meilleurs experts pour décider s'il faut attendre le début de la phase suivante ou si leur vitesse de marche individuelle est celle d'un piéton mobile standard, et qu'un temps de traversée suffisant pour les piétons voyants est suffisant pour leurs besoins.» Fin de citation.

En fait, on pourrait penser que cette réponse ne laisse aucune place à l'interprétation. La police, cependant, a estimé qu'elle comprenait mieux les besoins des personnes concernées. Ils ont répondu comme suit: «Pour des raisons de sécurité, nous adoptons un point de vue différent. La personne malvoyante est informée par une phase verte tactile pendant 4 secondes (pouvant être étendue à 12 secondes en fonction de la topographie/infrastructure) qu'elle peut traverser la route. Le signal tactile se termine alors. La personne malvoyante a maintenant suffisamment de temps pour traverser la route. Si le temps vert tactile devait se terminer en même temps que le temps vert visuel, le malvoyant serait exposé à un danger, s'il devait s'engager sur la route juste avant la fin de la phase verte et finir de la traverser dans le "rouge, après l'expiration de la phase jaune.»

J'ai immédiatement contacté l'auteur de ces lignes et lui ai montré à nouveau notre point de vue. L'offre d'effectuer une expérience sur place a été déclinée avec gratitude. Il était nécessaire de mentionner que nous prendrions contact avec le directeur cantonal de la sécurité (Conseiller d’état Mario Fehr), en cas de refus, et que, si nécessaire, la voie légale serait empruntée. Après un nouvel échange entre les responsables, la police cantonale a cédé. La seule condition était de présenter à nouveau notre point de vue par écrit et d'exiger l'application de la norme en vigueur. J'espère que ce problème ne se produira pas dans d'autres cantons, afin que je puisse compter sur la signalisation tactile des phases vertes aux feux de signalisation dans toute la Suisse, conformément à la norme VSS 40 836-1.

**Divers**

**Marquage non standard des portes chez Coop**

Une intervention d'une collaboratrice de la Défense régionale des intérêts a révélé que Coop installe des marquages de vitres non conformes aux normes, par exemple sur les portes d'entrée. Les marquages actuels sont translucides et la zone marquée est trop étroite. La Défense des intérêts de la FSA est alors intervenue auprès de son contact chez Coop; avec succès: entre-temps, nous disposons d'un document actualisé des directives internes de Coop, qui est maintenant examiné en collaboration avec le Centre spécialisé suisse pour l'architecture sans obstacles. La FSA attend de Coop qu'elle adapte les marquages et que ses magasins soient ainsi désormais conformes aux normes.

**Le jogging pour aveugles est désormais regroupé au niveau national**

Depuis 2006, l’Association Blind-Jogging offre à de nombreuses personnes aveugles et malvoyantes une assistance pour le jogging en plein air. Ce qui a commencé avec l'idée de Gabor Szirt à Bâle, est maintenant réalisé dans toute la Suisse, sous l'égide de l'Association Blind Jogging, une étape importante pour le jogging adapté en Suisse!

À l'avenir, l'association faîtière Blind-Jogging réunira les sections de Bâle, Berne, Lucerne, Saint-Gall et maintenant aussi de Zurich. D'autres sections, comme celles des régions d'Aarau et de Soleure, sont en cours de création et d'autres suivront. Avec cette augmentation significative, les quelque 100 guides actifs permettront à environ 70 personnes malvoyantes de s’entraîner; chaque année, il y aura environ 1’500 (!) entraînements individuels.

La vision d'une offre nationale est ainsi renforcée. À cela s'ajoute une meilleure sensibilisation à la course à pied pour aveugles et une meilleure inclusion des coureurs dans la population, une apparence uniforme de tous les tandems de coureurs en Suisse ainsi que l'uniformisation de la formation et des normes de qualité dans la formation des guides.

Vous trouverez des détails, des photos, des articles de presse, etc. sur le site web [www.blind-jogging.ch](http://www.blind-jogging.ch).

**Nouveaux employés à la Défense des intérêts**

Après que les nouvelles collaboratrices de la Défense régionale des intérêts des sections jurassienne et valaisanne soient déjà entrées en fonction respectivement en février et en mars, la section vaudoise a également un collaborateur de la Défense régionale des intérêts depuis le 1er avril. Le nouveau membre du personnel s'appelle Michael Sculati, est lui-même malvoyant et était jusqu’ici déjà très actif au sein de la section. Nous sommes ravis qu'il soit désormais chargé de représenter nos intérêts au niveau régional et local dans le canton de Vaud.

La Défense nationale des intérêts de la FSA à Berne est également renforcée. À partir du 15 juin, Simon Bart nous soutiendra avec un taux de travail de 80%. Simon était auparavant le responsable des réseaux sociaux pour les Églises réformées de Berne-Jura-Soleure. Il sera responsable des dossiers d'insertion professionnelle ainsi que d'accès à l'éducation et la formation.

Nous accueillons chaleureusement les deux nouveaux employés et leur souhaitons beaucoup de joie et de succès dans leur important travail.

Meilleures salutations

Martin Abele – Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor – Jeyanthan Mathiamirthan

Défense des intérêts

T 031 390 88 33 | defensedesinterets@sbv-fsa.ch

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général, Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

La FSA est titulaire du label de qualité Zewo